



Circulaire 9026

du 11/09/2023

Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission pour la Direction de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 07/09/2023 au 05/10/2023
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	Charge de mission pour soutien au pilotage de l'enseignement artistique à horaire réduit
--------	--

Mots-clés	ESAHR - Enseignement artistique à horaire réduit - charge de mission
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGESVR, Etienne GILLIARD, Directeur général
--

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
DETREZ Alain	DGESVR/ Direction de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit	02/690.87.04 alain.detrez(at)cfwb.be
SEGRS Marco	DGESVR/Direction des Affaires transversales	02/690.87.86 marco.segers(at)cfwb.be

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le lancement d'un appel à candidatures pour la fonction de **Chargé de mission** affecté à la Direction de l'Enseignement artistique à horaire réduit pour soutenir le travail de pilotage de ce type d'enseignement.

Vous trouverez en annexe un profil de fonction détaillé contenant également tous les éléments pratiques pour un dépôt de candidature.

Les personnes intéressées sont invitées à postuler à l'adresse _ en mentionnant uniquement le numéro de la circulaire dans l'objet du mail jusqu'au 05/10/2023

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance de l'ensemble des membres des personnels de vos établissements.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Le Directeur général,

Etienne Gilliard

Chargé(e) de mission (H/F/X) pour la Direction de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

CIRCULAIRE N° :

Profil de fonction

Description de la fonction

La Fédération Wallonie-Bruxelles recherche un **Chargé de mission (H/F/X)** affecté à la Direction de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit (Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique).

Dans cette fonction, vous assurez plusieurs missions liées notamment au pilotage de l'Enseignement artistique à horaire réduit.

Plus précisément :

Contribuer au pilotage de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)

- Analyser l'évolution des populations scolaires de l'ESAHR par domaine d'enseignement, notamment en ce qui concerne la répartition des dotations de périodes de cours entre établissements
- Proposer le cas échéant les adaptations au cadre réglementaire de l'ESAHR

Assister le directeur de l'ESAHR pour le traitement de toute question ou problématique relative aux compétences de la DGESVR

- Analyser la question ou la problématique
- Rédiger si nécessaire les notes administratives internes ou les courriers nécessitant une réponse

Participer aux réunions du Conseil général de l'ESAHR et aux travaux des commissions de spécialistes créées en son sein

- Participer aux réunions du Conseil
- Assister le secrétariat du Conseil dans la préparation des réunions et en assurer le suivi
- Assurer la représentation de la DGESVR dans les commissions de spécialistes

Participer à tous groupes de travail constitués à l'initiative de l'administration ou à la demande du ministre ayant l'ESAHR dans ses attributions, dans le cadre des compétences de la DGESVR

- Préparer les réunions de ces groupes de travail (convocations, mise à disposition de documents préparatoires) et en assurer le suivi (rédaction de procès-verbaux, notes de synthèse, rapport à l'autorité).
- Participer à la rédaction des textes légaux et réglementaires découlant de ces travaux

Assurer la gestion des Humanités artistiques

- Faire le lien entre la DGESVR et les établissements de l'ESAHR organisant les Humanités artistiques

Assurer l'information relative aux programmes de cours de référence auprès des établissements

- Rédiger les circulaires informant les pouvoirs organisateurs et les directions des établissements

Assurer l'information auprès des établissements de l'ESAHR et du public sur toute question relative à l'organisation de l'ESAHR, tant dans ses aspects pédagogiques que fonctionnels

- Fournir l'information demandée, par courriel, courrier ou communication téléphonique

Contrôler la conformité du règlement d'ordre intérieur des Conseils des études des établissements

- Analyser les ROI pour vérifier s'ils remplissent les conditions fixées par le décret du 2 juin 1998 organisant l'ESAHR
- Rédiger tout courrier au pouvoir organisateur si nécessaire

Remarque : cette liste des tâches est non-exhaustive.

Descriptif du contexte

La Direction de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) a pour mission d'assurer aux pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionnés par la FW-B, les moyens nécessaires en terme d'emplois, de subventions, de formations et d'organisation pour permettre l'épanouissement des facultés créatrices de l'élève, enfant, adolescent ou adulte, fondées sur le développement d'une culture, d'une expression et d'une sensibilité artistique, que ce développement ait ou non un prolongement sur le plan professionnel ou la poursuite des études au niveau supérieur.

Lieu(x) de travail

Entité administrative : Administration générale de l'Enseignement (AGE) – Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR)

Nom du service : Direction de l'enseignement artistique à horaire réduit

Lieu de travail : Rue Lavallée, 1 – 1080 BRUXELLES

Diplôme(s)

Vous êtes en possession d'un **titre de capacité** pour exercer une fonction de sélection (directeur adjoint) ou de promotion (directeur) de la catégorie du personnel directeur et enseignant de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Expérience(s) professionnelle(s)

- **Requis :**

Afin de pouvoir accéder à ce type de fonction il est indispensable d'être nommé à titre définitif dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

- **Atouts :**

Une expérience professionnelle de **minimum 5 années dans une fonction de Directeur ou Directeur adjoint d'un établissement d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit constitue un atout important.**

Type de contrat

Charge de mission à partir du 01/10/2023 pour une durée de deux ans reconductible - article 5 (congé pour mission rémunéré et assimilé à une activité de service, article 5 du décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française).

Temps plein

Avantages

- **Avantages**

- Gratuité des transports en commun pour les déplacements domicile-travail ;
- Indemnité vélo (25 centimes par kilomètre) ;
- Horaire de travail variable (arrivée entre 07h30-09h00 et départ entre 16h00-18h30) ;
- Quota kilométrique remboursé pour les éventuels déplacements à effectuer dans le cadre de la mission ;
- Possibilité de télétravail (sous réserve de l'approbation de la hiérarchie) ;
- Possibilités de formations au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Restaurant et cafétéria au sein de la FW-B.
- Titres-repas d'une valeur de 6,60 € par jour presté (avec retenue de 1,24 €) ;
- Prime mensuelle brute : 86,76 € ;
- Assurance hospitalisation à un tarif avantageux via le Service social (la prime de base est gratuite).

Compétences spécifiques / techniques à acquérir ou souhaitées pour exercer la fonction « à terme » :

	REQUISES			ATOUT
	Elémentaires	Bonnes	Approfondies	
Réglementation				
Connaissances de la réglementation relatives à l'enseignement artistique à horaire réduit : - Décret du 02/06/1998 organisant l'enseignement artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française ; - AGCF du 06/07/1998 relatif à l'organisation des cours ainsi qu'à l'admission et à la régularité des élèves de l'enseignement artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française ; -AGCF du 20/11/1995 fixant le montant du droit d'inscription dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-Décret du 13 octobre 2022 relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aspects techniques				
Connaissance des structures de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Technique d'analyse quantitative (populations scolaires et dotation de périodes de cours)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Technique de rédaction de comptes rendus et de procès-verbaux	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Technique d'expression écrite	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Technique d'expression orale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Expérience en lien avec la thématique des élèves à besoins spécifiques et en situation de handicap	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Méthodologie en gestion de projets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Méthodologie en gestion de réunion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Applications bureautiques				
Word	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Excel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Outlook	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PowerPoint	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Définition Compétences génériques / comportementales nécessaires pour l'exercice de la fonction « à terme » :

- **Gestion de l'information**

- Intégrer l'information : Vous établissez des liens entre les diverses données, vous concevez des alternatives et tirez des conclusions adéquates.

- **Gestion des tâches**

- Résoudre des problèmes : Vous traitez et résolvez les problèmes de manière autonome. Vous cherchez des alternatives et mettez en œuvre des solutions.

- **Gestion des relations**

- Travailler en équipe : Vous créez et améliorez l'esprit d'équipe en partageant vos avis et idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues.

- **Gestion de son fonctionnement personnel**

- Faire preuve de fiabilité : Vous agissez de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation. Vous respectez la confidentialité et les engagements et évitez toute forme de partialité.

- Atteindre les objectifs : Vous vous impliquez et démontrez de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumez la responsabilité de la qualité des actions entreprises.

- Gérer le stress : Vous réagissez au stress en vous focalisant sur les résultats, en contrôlant vos émotions et en adoptant une attitude constructive face à la critique.

Compétences investiguées lors de l'entretien de sélection

• Compétences techniques ou spécifiques à la fonction

- Bonnes connaissances des structures de l'enseignement en Fédération Wallonie- Bruxelles ;
- **Bonnes connaissances de la réglementation relatives à l'enseignement artistique à horaire réduit ;**
- **Bonne maîtrise des techniques d'analyse quantitative (populations scolaires et dotation de périodes de cours) ;**
- Bonne maîtrise du logiciel Excel ;
- Bonnes techniques d'expression écrite ;
- Bonnes techniques d'expression orale.

• Compétences comportementales

- Intégrer l'information
- Résoudre les problèmes
- *Travailler en équipe*
- Atteindre les objectifs

Attention ! Les **compétences en gras** et la motivation sont considérées comme particulièrement importantes, les *compétences en italique* sont considérées comme essentielles pour la fonction.

Postuler

Votre dossier de candidature doit comporter :

- un curriculum vitae actualisé et rédigé en français.
- une lettre de motivation.
- une copie du (ou des) diplôme(s) requis ou de l'attestation d'équivalence.

A envoyer à [recrutement.DGESVR\(at\)cfwb.be](mailto:recrutement.DGESVR(at)cfwb.be) en mentionnant uniquement le numéro de la circulaire dans l'objet du mail jusqu'au 05/10/2023 inclus.

Sur la base des lettres de motivation, des curriculum vitae et du nombre de candidatures recevables, le jury de sélection pourra limiter le nombre de candidats à recevoir en entretien.

Pour des questions relatives à la procédure :

Pour des questions relatives au contenu de la fonction :

Monsieur Alain DETREZ, Directeur – 02/690.87.04 ou [alain.detrez\(at\)cfwb.be](mailto:alain.detrez(at)cfwb.be)

Conditions de recevabilité

- **Expérience** : Vous devez posséder l'expérience professionnelle appropriée. La vérification de votre expérience se fait sur base de votre C.V.
- **Diplôme** : Vous devez être en possession du ou des diplôme(s) requis :

Pour les diplômes obtenus hors Belgique, une attestation d'équivalence du diplôme de la Communauté française est requise. <http://www.equivalences.cfwb.be/>

Pour les diplômes belges obtenus dans une autre langue que le français, une attestation de votre connaissance de la langue française délivrée par le Selor suite à un test linguistique (article 7) est requise (pour l'obtenir : inscription en ligne sur le site www.selor.be).

- **Critère de citoyenneté** : Vous êtes belge ou ressortissant d'un Etat faisant partie de l'Espace économique européen (ou de la Suisse) ou ressortissant hors espace économique européen disposant d'un titre de séjour et d'un permis de travail valides.

Egalité et diversité

Le Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles promeut la diversité et l'égalité des chances.

Vous présentez un handicap, un trouble ou une maladie et souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de la procédure de sélection ?

Faites en mention dans votre acte de candidature en mettant en avant les informations qui nous permettront d'adapter les conditions de l'entretien. Pour toute question sur les aménagements raisonnables : contactez le Service Inclusion par mail à [inclusion\(at\)cfwb.be](mailto:inclusion(at)cfwb.be).